

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 04 juin 2019

Délibération n°23 - 2019 relative à l'acceptation d'un don

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L712-3 3°,

Le Conseil d'administration accepte le don du Lions Club de Soissons d'un montant de 12 000 euros au profit de l'INSERM UMR-S 1250.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	15
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **14 JUIN 2019**

Document mis en ligne le : **14 JUIN 2019**